



MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION
MINISTRY OF COMMUNICATION

REACTION DU GOUVERNEMENT SUR DES PRÉTENDUES EXÉCUTIONS SOMMAIRES ATTRIBUÉES AUX FORCES DE DÉFENSE CAMEROUNAISES

DÉCLARATION

DE S.E.M. ISSA TCHIROMA BAKARY
MINISTRE DE LA COMMUNICATION

Yaoundé, 20 juillet 2018

Mesdames, Messieurs les Journalistes,

Le Chef de l'État, Son Excellence Paul BIYA, le Gouvernement et le Peuple camerounais tout entier, ont été choqués et indignés par l'atrocité des images contenues dans cette vidéo, et expriment leur compassion à l'égard des malheureuses victimes, ainsi qu'à leurs familles respectives

Certaines organisations nationales et internationales, en particulier Amnesty International, ont pointé un doigt accusateur l'Armée camerounaise.

Je voudrais à cet égard relever qu'en l'état actuel des investigations en cours, aucune preuve de l'implication des militaires camerounais dans les actes incriminés n'a encore été apportée.

Quelques observations peuvent être faites à ce stade :

1. Il existe pour les mêmes scènes, une vidéo avec les mêmes images, mettant en cause les militaires d'un pays de l'Afrique de l'Ouest. Dans un communiqué, le Gouvernement de ce pays rejette ces accusations. Nous en prenons acte.
2. Toutefois, ce fait dénote d'une chose claire : l'existence de deux vidéos avec des commentaires où les parties auditives incriminent deux pays différents implique que l'une au moins de ces vidéos a été trafiquée ; les mêmes faits ne pouvant se produire exactement dans deux pays distincts.
3. Dans ce contexte, il n'est pas exclu qu'à l'avenir, la même vidéo refasse surface, en incriminant d'autres pays. Il y a donc lieu de faire montre de la plus grande prudence avant de porter des accusations contre qui que ce soit.

4. Par ailleurs, Amnesty International s'appuie sur les armes utilisées dans cette vidéo pour incriminer l'Armée camerounaise. A l'analyse des images, il ressort que les armes utilisées sont de type AK 47, communément appelées KALACHNIKOV, répandues en Afrique, aussi bien aux mains des Armées régulières que des bandes criminelles.
5. S'agissant des pseudonymes (Cobra et Tcho-Tcho) employés dans la vidéo, ceux-ci ne renvoient à rien de précis dans l'armée camerounaise.
6. Pour ce qui est des paysages auxquels Amnesty se réfère également pour conclure que les faits se déroulent dans la Région septentrionale du Cameroun, il y a lieu d'indiquer que de tels paysages ne sont pas exclusifs au Cameroun et qu'ils renvoient à la zone sahélo-sahélienne en général.
7. En ce qui concerne les uniformes arborés par les auteurs de ces exactions, ils ne sont pas ceux en dotation des personnels appartenant à la Formation militaire indexée par Amnesty International. Au demeurant, il apparaît non seulement que lesdits auteurs ne sont pas vêtus de manière uniforme, mais en plus, les tenues observées dans la vidéo sont abondamment répandues et détenues aussi bien par des militaires que par tous autres individus. Ces tenues sont d'ailleurs parfois en vente libre sur le marché.

Au total, les arguments utilisés pour incriminer notre Armée sont légers et les accusations hâtives.

C'est le lieu pour nous de nous interroger sur les motivations de l'acharnement dont est victime notre Armée de la part d'un

certain nombre d'ONG, alors que son professionnalisme est largement reconnu.

L'Armée camerounaise est une armée disciplinée, patriotique et républicaine, Elle a pour vocation la défense de l'intégrité de notre territoire. Elle le fait de façon professionnelle, dans le respect des droits de l'Homme.

L'Armée camerounaise fait la guerre aux terroristes. Elle ne fait pas la guerre aux femmes et enfants.

Mesdames, Messieurs,

On ne peut toutefois pas exclure que comme partout ailleurs dans le monde, il puisse y avoir des bavures en situation d'engagement.

A cet égard, le système en place au Cameroun prévoit que de tels actes fassent systématiquement l'objet d'enquêtes qui, le cas échéant, aboutissent à des sanctions appropriées.

Le Chef de l'Etat, Chef des Armées a, à ce sujet, prescrit la tolérance zéro.

Pour revenir à la vidéo, et eu égard à la gravité et au caractère intolérable des faits qui s'y déroulent, le **Chef de l'Etat** a prescrit l'ouverture d'une enquête approfondie, chargée de faire la lumière sur cette affaire. En en cas de faits avérés, les auteurs seront interpellés, traduits en justice et punis avec la plus grande fermeté.

En exécution de ces Très Hautes Instructions du **Chef de l'Etat**, le Ministre Délégué à la Présidence de la République Chargé de la Défense a mis sur pied une commission d'enquête.

Toute personne détenant des informations susceptibles de contribuer à la manifestation de la vérité et d'identifier les auteurs est priée de prendre l'attache de ladite Commission aux numéros **222 23 43 84** ou **222 22 64 97**.

Je vous remercie de votre aimable attention.